

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Canton de Low tenue au 4C, chemin d'Amour (Salle Héritage) le **25 septembre 2023** à 20h00.

Présidée par la mairesse Carole Robert

Sont présents

Joanne Mayer
Maureen McEvoy
Lee Angus

Sont absents

Maureen Rice
Luc Thivierge
Ghyslain Robert

Sont aussi présents

Sandra Martineau, Directrice générale et greffière-trésorière

Ouverture de la séance

Cette séance a été dûment convoquée selon les formalités prévues au Code Municipal;

La Mairesse, Carole Robert, présidente de l'assemblée, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare l'assemblée ouverte ; il est 20h02

Adoption de l'ordre du jour

2023-149

Ordre du jour de la rencontre :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Accélération Chemin McDonald
3. Période de questions
4. Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR Joanne Mayer
APPUYÉ DE Maureen McEvoy**

ET résolu que ce conseil municipal adopte l'ordre jour.

Adopté à l'unanimité

2023-150

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Accélération Chemin McDonald

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Attendu que les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

Attendu que la municipalité du canton de Low doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Attendu que la municipalité du canton de Low choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coûts des travaux;

Attendu que la municipalité du canton de Low autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

**IL EST PROPOSÉ PAR Joanne Mayer
APPUYÉ DE Maureen McEvoy**

ET résolu que ce conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière. Confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur,

reconnaisant qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Sandra Martineau, Directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adopté à l'unanimité

Période de questions

La période de questions débute à 20h06 et se termine à 20h06
Pas de question

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h07.



Carole Robert
Maire



Sandra Martineau
Directrice générale et greffière-trésorière

" Je, Carole Robert, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec "